

Séance publique du 23 février 2004

Délibération n° 2004-1698

commission principale : développement économique

objet : **Animation technopolitaine du site de la Doua - Avenant à la convention avec l'Insa de Lyon (programme 2004) - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

- Lyon métropole innovante (2003-2006)

Après les trois années d'expérimentation du plan Technopole (1998-2002) la Communauté urbaine a réalisé une étude d'évaluation de cette politique. Compte tenu des résultats de cette étude, la Communauté urbaine a souhaité poursuivre une politique de soutien à l'innovation sur la base d'un concept renouvelé : Lyon métropole innovante.

Il s'agit, tout en s'appuyant sur les réalisations du plan Technopole et en les confortant, d'élargir la vision de l'innovation (en termes d'acteurs et de thématiques) et d'améliorer le pilotage de la démarche.

Ainsi, Lyon métropole innovante se traduira par un plan d'actions en trois volets, qui intègre les enjeux de développement et de gouvernance mis en place pour Grand Lyon, l'esprit d'entreprise :

- coordonner les interventions de la Communauté urbaine pour l'aménagement des campus et réaliser un schéma de développement des universités,
- accompagner les pôles d'excellences,
- accompagner le développement des sites technopolitains.

Ces trois objectifs se déclinent notamment par la promotion de la recherche et le rayonnement international.

L'animation technopolitaine vise, à partir des compétences et savoir-faire de l'agglomération en matière de formation et de recherche, à favoriser la diffusion de l'innovation sur le territoire et à contribuer ainsi à l'émergence de partenariats permettant de stimuler la création d'activités.

- Le comité de développement scientifique et technologique de la Doua (CDST)

Créé en 1991, le CDST de la Doua regroupe l'ensemble des établissements présents sur le site, et a pour objectif d'accroître le rayonnement de ce site majeur de l'agglomération lyonnaise et d'en faciliter le développement économique, par :

- la création d'entreprises sur le domaine et ses environs,
- la venue d'organismes et d'entreprises innovantes ou de hautes technologies,
- le financement accru de projets d'ampleur pour le site (aménagements, équipements, etc.),
- la poursuite d'une politique active de transmission des savoir-faire scientifiques et technologiques vers les entreprises (valorisation de la recherche, transferts de technologies, formation continue, etc.),

- la mise en réseau des différents acteurs présents sur le site.

Le CDST n'ayant qu'une existence informelle, l'Insa a été désigné par le CDST pour contractualiser avec la Communauté urbaine.

- Les orientations triennales pour l'animation technopolitaine de la Doua

Le programme d'actions à trois ans du comité de développement scientifique et technologique (CDST) de la Doua dans le cadre de la convention adoptée par la délibération en date du 19 mai 2003 s'organise autour de six grandes orientations :

- être un relais d'information pour les acteurs internes et externes au domaine scientifique,
- accroître la lisibilité et la visibilité du potentiel du domaine scientifique,
- renforcer les liens entre la Doua et les entreprises de haute technologie de l'aire technopolitaine,
- positionner la Doua sur le thème environnement et développement durable,
- favoriser le développement économique du site,
- améliorer le cadre de vie du technopole.

- Le bilan du second semestre 2003

- participation à la mise en place de la première université d'été de l'environnement, réalisation d'un CD Rom recensant les laboratoires, entreprises et formations de la filière environnement et réalisation d'affiches présentant les compétences du domaine scientifique de la Doua.

- animation du groupe de travail recherche et transfert de technologie : travail sur les filières d'excellence de la Doua, comité de rédaction des actualités de la Doua, validation des outils de communication relatifs au potentiel scientifique de la Doua, et notamment concernant les grands projets de la Doua,

- communication : rédaction des actualités de la Doua, meilleur positionnement du site Internet, envoi des lettres d'information à plus de 500 destinataires, consultation de prestataires pour la création de nouveaux outils de communication : journal trimestriel et dépliant de présentation de la Doua,

- partenariat engagé avec le chef de projet de l'institut des sciences analytiques et les deux chefs de projet du pôle environnement de la Doua,

- participation à la refonte de Lyon sciences ressources, participation aux groupes de travail de Lyon métropole innovante.

- L'appui au CDST pour 2004

Au regard des grandes orientations, le programme d'actions pour 2004 du CDST est axé sur les trois points suivants :

- . accueil et accompagnement des acteurs technopolitains (entreprises et laboratoires) :

Présentation de leur environnement (domaine scientifique de la Doua), meilleure connaissance de l'activité des entreprises présentes sur l'aire technopolitaine de la Doua et des compétences des laboratoires, jouer le rôle d'interface entre les acteurs économiques, les entreprises et les laboratoires, promotion des entreprises innovantes et des activités des laboratoires ;

- . accompagner les grands projets :

Institut des sciences analytiques (ISA) - centre européen de résonance magnétique nucléaire (RMN), Cemagref: participer à la définition de la stratégie pour que l'ISA soit un outil de développement économique (définir la typologie des entreprises-laboratoires pouvant s'associer à l'ISA, la typologie des entreprises à prospecter, etc.), participer à la réalisation des outils de promotion à destination des entreprises (site internet de la Doua, dossiers de presse, etc.).

Pôle environnement de la Doua : participer à la définition de la stratégie du pôle environnement, suivi du projet vis-à-vis des institutionnels, industriels et acteurs de la recherche au regard des thématiques du pôle, préparer les séminaires internes aux acteurs de la Doua pour une bonne appropriation de ce projet par chacun d'entre eux ;

. valoriser le technopole : mise en place d'outils de communication (présentation générale du technopole par filières, actualisation du site internet, édition des quatre lettres d'information, etc.), accueil et présentation des délégations étrangères.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir un avenant avec l'Insa de Lyon pour le programme d'actions 2004. La participation pour cette année 2004 est arrêtée à 75 000 €, permettant le financement d'une chargée de mission à temps complet, des actions de communication et la prise en charge des frais de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de l'avenant pour le programme d'actions 2004.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,